



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 avril 2022 — N° 46

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter le Club Kamentukash inc., hôte de la coupe Canada Est, compétition de tir à l'arc.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole L'Actuel.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jocelyn Ross, grand chevalier des Chevaliers de Colomb du conseil de ville d'Anjou n° 5321.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la mise en œuvre du plan d'action pour la relance du centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

6 avril 2022

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander l'ajout de la berce spondyle à la liste des espèces exotiques envahissantes.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Parc Safari.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de déplorer le manque d'actions du gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de saluer l'initiative d'aide humanitaire menée par le jeune Maxime Raymond pour les victimes du conflit en Ukraine.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. François Letendre pour avoir porté secours à un collègue de travail.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

6 avril 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 32 Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 32.

Dépôts de documents

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

La révision de mars 2022 du plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Culture et des Communications.

(Dépôt n° 459-20220406)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 février 2022 par Mme Samson (Iberville) concernant la levée de l'état d'urgence sanitaire.

(Dépôt n° 460-20220406)

6 avril 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemay (Masson), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 22, 23, 29, 30 et 31 mars ainsi que le 5 avril 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 461-20220406)

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 31 mars et 5 avril 2022, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.
(Dépôt n° 462-20220406)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 5 avril 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec.
(Dépôt n° 463-20220406)

6 avril 2022

Dépôts de pétitions

M. Rousselle (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 262 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la préservation du Boisé d'Auteuil à Laval.

(Dépôt n° 464-20220406)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion demandant l'annulation de la modification réglementaire haussant la norme de nickel dans l'air; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Melançon (Verdun), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des trois derniers rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC);

6 avril 2022

QU'elle fasse sienne l'affirmation du plus récent, selon laquelle les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) devront cesser d'augmenter au plus tard en 2025 pour que la hausse de la température de la Terre n'excède pas 1,5 °C, ce qui constitue l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris sur le climat;

QU'elle reconnaisse l'urgence d'agir pour les gouvernements et les invite à s'inspirer des mesures d'adaptation et de mitigation proposées dans les rapports;

QU'elle réclame du gouvernement du Québec qu'il fasse sa juste part à l'échelle internationale en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, auquel adhère le Québec;

QU'elle demande au consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques Ouranos, avec la collaboration du scientifique en chef du Québec, d'organiser une rencontre d'information sur le contenu des trois rapports à l'intention des parlementaires d'ici la fin de la présente législature.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire de la signature de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (communément appelée « Entente Sanarrutik »);

QU'elle salue cette entente historique et mutuellement bénéfique qui constitue une étape importante dans les relations du Québec avec les Inuits du Nunavik;

6 avril 2022

QU'elle souligne la vision et le travail historique de Bernard Landry et Pita Aatami, qui par leur courage et leur détermination continuent d'inspirer les leaders actuels;

QU'elle reconnaisse que cette entente a amené d'autres avancées dans les relations entre le Québec et les Inuits du Nunavik, notamment la signature de l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'émission des décrets nécessaires à la réalisation du projet de tramway de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;

6 avril 2022

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 mars 2022, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Derraji (Nelligan), Mme Sauvé (Fabre), M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

6 avril 2022

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables.

Puis, M. Picard, premier vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat ainsi que de la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement; des votes par appel nominal sont exigés.

À la demande de M. Charette, à titre de leader du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 avril 2022, sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille, proposant que le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, soit adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

6 avril 2022

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Derraji (Nelligan) propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore qu'après près de 4 ans d'un gouvernement caquiste, le nombre de Québécois en attente d'un médecin de famille soit passé de 400 000 à plus d'un million de Québécois;

QU'elle rappelle que la Coalition Avenir Québec avait promis, lors de la campagne électorale de 2018, qu'un gouvernement caquiste offrirait un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle prenne acte que le gouvernement caquiste a brisé sa promesse faite aux Québécois et qu'elle n'entend plus offrir un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle reconnaisse que la réforme en santé déposée par le gouvernement caquiste ne règlera pas les problèmes d'accès aux soins de première ligne;

QU'elle constate que les Québécois font maintenant les frais de l'inaction et du manque de leadership du gouvernement caquiste en santé;

QU'enfin, l'Assemblée nationale condamne l'abandon du gouvernement caquiste en matière d'accessibilité à un médecin de famille pour tous les Québécois.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 9 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

6 avril 2022

À la fin de son intervention, Mme Picard (Soulanges), propose :

QUE la motion du député de (Nelligan) soit amendée de la manière suivante :

1. Supprimer les 3^e, 5^e et 6^e alinéas;
2. Au 4^e alinéa, remplacer les mots « la réforme en santé déposée » par les mots « la relance du réseau de la santé présentée »;
3. Au 4^e alinéa, remplacer les mots « ne règlera pas les problèmes » par les mots « contient des solutions quant à »;
4. Ajouter un dernier alinéa se lisant ainsi : « QU'enfin, l'Assemblée nationale prenne acte de l'intention du gouvernement de prendre un virage vers l'interdisciplinarité, tel que suggéré par plusieurs intervenants ayant participé aux consultations du projet de loi n° 11. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'après près de 4 ans d'un gouvernement caquiste, le nombre de Québécois en attente d'un médecin de famille soit passé de 400 000 à plus d'un million de Québécois;

QU'elle rappelle que la Coalition Avenir Québec avait promis, lors de la campagne électorale de 2018, qu'un gouvernement caquiste offrirait un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle reconnaisse que la relance du réseau de la santé présentée par le gouvernement caquiste contient des solutions quant à l'accès aux soins de première ligne;

QU'enfin, l'Assemblée nationale prenne acte de l'intention du gouvernement de prendre un virage vers l'interdisciplinarité, tel que suggéré par plusieurs intervenants ayant participé aux consultations du projet de loi n° 11.

6 avril 2022

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Derraji (Nelligan) et sur la motion d'amendement de Mme Picard (Soulanges), sous réserve de la permission de son auteur.

Du consentement de l'Assemblée, les 10 minutes allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique sont attribuées à M. Fortin, leader de l'opposition officielle.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, refuse la proposition d'amendement de Mme Picard (Soulanges).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulet, à titre de leader du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille, proposant que le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, soit adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition.

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 avril 2022, à 9 h 40.

6 avril 2022

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 6 avril 2022, à 8 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), le représentant de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 101 Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux
- n° 498 Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

Le Président

FRANÇOIS PARADIS